

# Le journal de la Coise



Publication de : SIVU pour l'aménagement de la Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier,  
Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais  
SIVOM du Canton de Saint-Symphorien-sur-Coise  
Commune de Marcenod

N° 1 Janvier 1996

Exemplaire gratuit

## Editorial

Le problème de l'eau est plus que jamais à l'ordre du jour.

L'eau, élément inégalement disponible selon les contrées et les saisons, abondante ici, rare plus loin, peut aussi bien tomber soudain en excès ou manquer. Ces fluctuations donnent souvent aux cours d'eau un caractère imprévisible, et de tout temps l'homme a dû s'accommoder de cette contrainte particulière.

L'eau est avant tout un élément vital indispensable. convoitée, domestiquée et exploitée, elle ne bénéficie pas toujours des égards qui lui sont dus et dès lors, tout rappel à l'ordre naturel des choses risque de prendre l'allure d'une catastrophe.

Le Contrat de Rivière de la Coise et ses Affluents a donc été signé le 7 février 1996. Il est né d'une réflexion menée depuis plusieurs années par les collectivités locales des Monts du Lyonnais et par tous ceux qui pensent que la nature doit être préservée.

Sous l'impulsion du Contrat de Rivière, l'image symbolique d'une eau propre et vivante redevient naturellement porteuse d'espoir.

La rivière est un espace partagé par tous : habitants, agriculteurs, industriels, touristes, pêcheurs. Son usage n'est pas réservé à une seule catégorie d'habitants de manière exclusive, aussi son aménagement doit être raisonné. Le Contrat de rivière a aussi un rôle d'information. Voilà pourquoi vous recevez ce premier numéro du journal de la Coise aujourd'hui.



Cette politique d'aménagement de notre territoire a besoin de tout le monde. Car c'est ensemble que nous réussirons à mener à son terme, ce grand projet de protection de notre environnement.

Jean BOUCHARDON,  
Maire de Saint-Galmier,  
Président du SIVU pour l'Aménagement de la  
Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier,  
Président du Comité de Rivière

Jean BOUTHÉON,  
Maire de Chazelles-sur-Lyon,  
Président de la Communauté de  
Communes de Forez-en-Lyonnais

Louis VÉRICEL,  
Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise,  
Président du SIVOM du Canton de  
Saint-Symphorien-sur-Coise

## De la réflexion à la signature

De plus en plus la nature dans laquelle on vit subit les outrages de la vie moderne. Dans les Monts du Lyonnais, la Coise, comme beaucoup de cours d'eau, est très sensible à la pollution.

Par endroits, elle est envahie de broussailles, les arbres morts et les alluvions détournent son cours, détruisent les berges et favorisent les inondations des terrains agricoles. Quelques décharges sauvages et écoulements d'eau usée l'enlaidissent encore et troublent sa clarté.

Si ces problèmes ne sont pas irréversibles, il est temps de les traiter.

### UNE PRISE DE CONSCIENCE

Dès la fin des années 80, des élus qui souhaitaient protéger la rivière se sont alarmés. Déjà, des chantiers de jeunes et de pêcheurs avaient permis un travail de débroussaillage sur quelques berges. Une nouvelle station d'épuration était construite à Saint-Symphorien-sur-Coise, à la même époque.

Mais tous ces efforts étaient jugés insuffisants sans un traitement de fond. Les élus ont donc pensé qu'il fallait que toutes les communes riveraines ou traversées par un affluent de la Coise s'unissent pour protéger la rivière de sa source à son embouchure.

C'est ainsi qu'en 1989, les maires de Saint-Galmier, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Symphorien-sur-Coise et Veauce invitaient les autres municipalités concernées à une table ronde autour du thème : Notre Rivière, la Coise... Les vœux exprimés dans l'invitation : "Au cours



Toute la préparation du contrat de rivière a pu être menée à bien depuis 1990 grâce à la constitution d'un comité de pilotage formé d'élus des cantons concernés : Messieurs BOUCHARDON, FRENEAT, JULLIEN, CHARBONNIER à l'origine du projet en 1989, pour le canton de Saint-Galmier. Messieurs DESFARGES, AUBERGER, BONNARDEL, CARTERON, GRANGE, pour le canton de Chazelles-sur-Lyon. Messieurs VERICEL, GUYOT, VALETTE, SEON, VACHER, pour le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise. Monsieur THIZY, pour le canton de Saint-Héand. Qu'ils soient tous ici remerciés pour le travail réalisé.

d'un échange que nous souhaitons fructueux, nous vous proposerons de réfléchir aux opérations possibles sur la rivière, aux opportunités à saisir et à une démarche commune dans le futur." Avec le recul, on constate que les objectifs souhaités ont été atteints. L'action du Service d'Étude du Milieu Aquatique rattachée à la Direction Régionale de l'Environnement et ensuite, celle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Loire ont été prédominantes dans l'aboutissement du dossier.

5 années écoulées ont permis à des spécialistes de mener des études très approfondies sur la qualité des eaux, l'état des berges, des ouvrages et de l'environnement paysager de la Coise.

### LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Aujourd'hui, en début d'année 1996, un contrat de rivière vient d'être signé entre l'État, la Région Rhône-Alpes, les Départements du Rhône et de la Loire, les Agences de l'eau : Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, les collectivités locales concernées, le Conseil Supérieur de la Pêche et les fédérations départementales de pêche de la Loire et du Rhône.

Pour nos deux départements, après les contrats de rivière "Rhins-Trambouze", "Gier", "Brévenne-Turdine" et "Ondaine", celui de la Coise fait partie des contrats agréés récemment.

Ce contrat prévoit un calendrier de travail sur 5 ans avec un budget global de 95 millions de francs (dont 78 millions pour le volet assainissement). Un technicien de rivière a été embauché pour suivre et animer les différentes opérations d'assainissement, de restauration des berges et d'ouvrages et de mise en valeur de la rivière.

Des actions d'information et de sensibilisation de la population seront également mises en oeuvre, comme des expositions sur l'eau, des animations pour sensibiliser les enfants, etc.

Dans cette opération, tout le monde devrait y trouver son compte : les municipalités, en particulier pour l'assainissement, pour la protection des ressources en eau potable et pour le tourisme, les habitants et les riverains pour le cadre de vie et de travail et bien-sûr, les pêcheurs.

Le programme n'en est qu'à son tout début. Dans quelques années la Coise aura retrouvé sa fraîcheur et sa pureté d'antan. Elle le devra à tous ceux qui voudront bien s'impliquer dans cette démarche commune de sauvegarde.

# Le contrat de rivière "Coise"

## SIX OBJECTIFS

Le but du Contrat de Rivière de la Coise et ses Affluents a pour ambition de concilier l'activité économique et la protection de l'environnement.

Le programme d'action a été établi autour des objectifs suivants :

- Restaurer la qualité des eaux
- Assurer la protection de l'eau potable utilisée par la population
- Faciliter l'écoulement des crues
- Préserver et restaurer la vie aquatique
- Donner à la rivière la place qu'elle mérite dans le paysage
- Sensibiliser la population à la bonne gestion de son patrimoine.



## UN PROGRAMME D'ACTIONS EN 2 VOILETS

### LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

La plupart des communes ont entrepris des programmes d'assainissement importants nécessitant souvent dans les bourgs anciens une restructuration des réseaux de collecte et parfois la création ou l'amélioration des installations de traitement.

Le contrat de rivière permettra d'accélérer ces réalisations, de doter chaque agglomération d'une installation d'épuration efficace avec un système de desphosphatation pour les communes dont le volume de rejets, industries comprises, est équivalent à une population de 2000 habitants.

(suite page 6)

### Les principaux travaux d'assainissement :

- CHAZELLES-SUR-LYON : traitements des effluents.
- \* CHAZELLES-SUR-LYON ET VIRICELLES : extension de réseau et traitement des effluents.
- CHIEVRIERES : extension de réseau et traitement des effluents.
- CUZIEU : extension de réseau et traitement des effluents.
- \* LA GIMOND : extension de réseau.
- \* GRAMMOND : traitement (agrandissement des lagunes).
- MARCENOD : extension de réseau.
- SAINT-BONNET-LES-OUÏLES : extension de réseau et traitement des effluents (Versant Ouest).
- SAINT-DENIS-SUR-COISE : assainissement salle des fêtes.
- \* SAINT GALMIER : restructuration de réseau et création d'une nouvelle station d'épuration avec CHAMBOEUF.
- \* SAINT-MEDARD-EN-FOREZ : restructuration de réseau et création d'une station d'épuration.
- \* VEAUCHE : restructuration de réseau et création d'une nouvelle station d'épuration.
- \* SYNDICAT DE PLANCIEUX (Montrond-les-Bains, Saint-André-le-Puy, Bellegarde-en-Forez) : restructuration de réseau.
- SIVOM DU CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE ET SAINTE-CATHERINE : amélioration des réseaux et des traitements des effluents pour les communes de Saint-Martin-en-Haut, Larajasse, Pomeys et pour la zone de loisirs de Hurongues.
- \* AVEIZE : extension de réseau et traitement des effluents.
- \* GREZIEU-LE-MARCHE : extension de réseau et traitement des effluents.

Les communes marquées d'une astérisque (\*) ont démarré en 1995 ou vont commencer en 1996 les travaux prévus.

Le Journal de la Coise est édité par : le SIVU pour l'aménagement de la Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier, la Communauté de Communes Forez-en-Lyonnais, le SIVOM du Canton de Saint-Symphorien-sur-Coise et la Commune de Marconod.  
 Directeur de la publication : Jean BOUCHARDON - Siège : Mairie 42330 Saint-Galmier - Tél. 77-52-54-57  
 Conception réalisation : Equipe technique du CCML - Yves PIOT - Photos, illustrations : Henri BARCET  
 Comité de lecture : Sophie COUTIER, Joan-Yves CHARBONNIER, Maurice DESFARGES, Joan BOUTHEON  
 Journal réalisé avec le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional, des Agences de l'Eau et des Collectivités locales  
 Imprimerie des Monts du Lyonnais - 69850 St-Martin-en-Haut

**LA COISE**

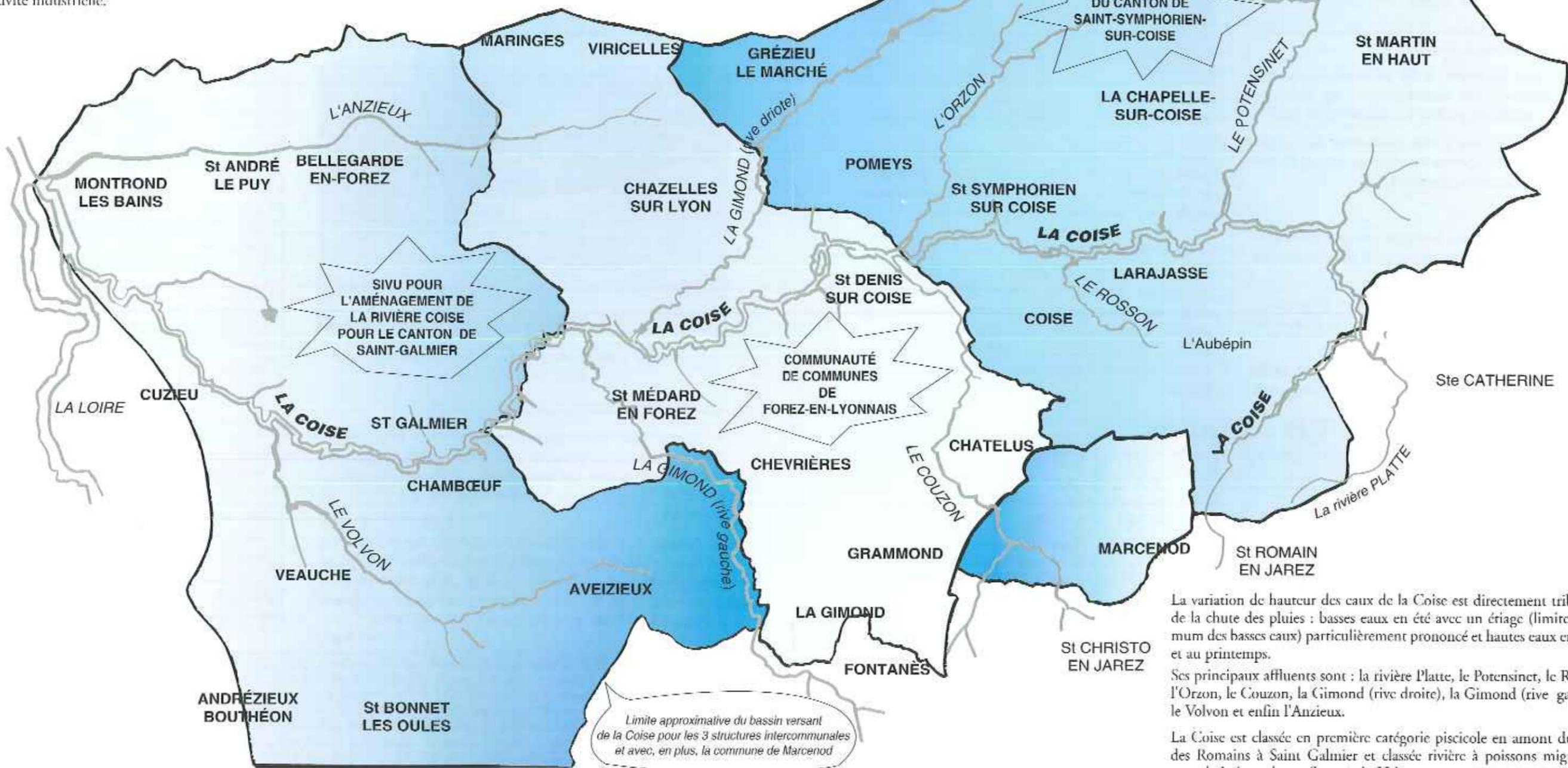
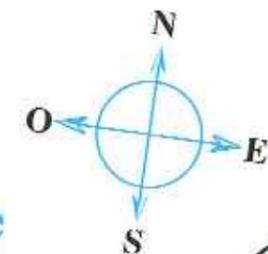
Elle prend sa source sur la commune de Saint-Romain-en-Jarez. Elle n'est là que minces filets d'eau et "rigoles" qui serpentent au gré des vallons et se rejoignent pour devenir ruisseau quelques centaines de mètres plus loin dans le hameau de Lamure, sur la commune de Larajasse. La Coise parcourt alors plus de 50 km avant de rejoindre la Loire à Montrond-les-Bains.

Le bassin versant de la Coise, c'est tout le territoire qui a une influence sur la rivière et ses affluents en l'alimentant par écoulement des eaux de pluie, sources etc.

Celui de la Coise mesure environ 420 km<sup>2</sup> (42000 hectares) et compte 10 communes du Rhône et 20 de la Loire.

Il s'agit d'une zone où la densité de population, 100 habitants au km<sup>2</sup>, forte pour une région rurale correspond à une agriculture active et à une tradition d'activité industrielle.

# Le Bassin versant de la Coise



La variation de hauteur des eaux de la Coise est directement tributaire de la chute des pluies : basses eaux en été avec un étiage (limite minimum des basses eaux) particulièrement prononcé et hautes eaux en hiver et au printemps.

Ses principaux affluents sont : la rivière Platte, le Potensinet, le Rosson, l'Orzon, le Couzon, la Gimond (rive droite), la Gimond (rive gauche), le Volvon et enfin l'Anzieux.

La Coise est classée en première catégorie piscicole en amont du pont des Romains à Saint Galmier et classée rivière à poissons migrateurs entre la Loire et la confluence du Volvon.

## LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES RIVIERES

### Le traitement de la végétation :

Le diagnostic de l'état des berges effectué sur 115 km a montré que la majorité d'entre-elles paraissent plutôt bien entretenues.

Un programme de nettoyage et de restauration des berges est prévu. La végétation trop dense sera éclaircie. Dans tous les cas on cherchera à conserver une grande diversité d'espèces et de classes d'âge dans la végétation existante.

Cette végétation rivulaire crée de l'ombre ce qui évite le réchauffement de l'eau, procure une source de nourriture et d'abris pour la faune aquatique et terrestre et participe également, par son enracinement, à la stabilité des berges.

Sur les zones dépourvues de végétation, un complément de plantation sera réalisé.

On procèdera également à des enlèvements de certains "embâcles", ces accumulations de bois qui gênent ou modifient parfois l'écoulement de l'eau.

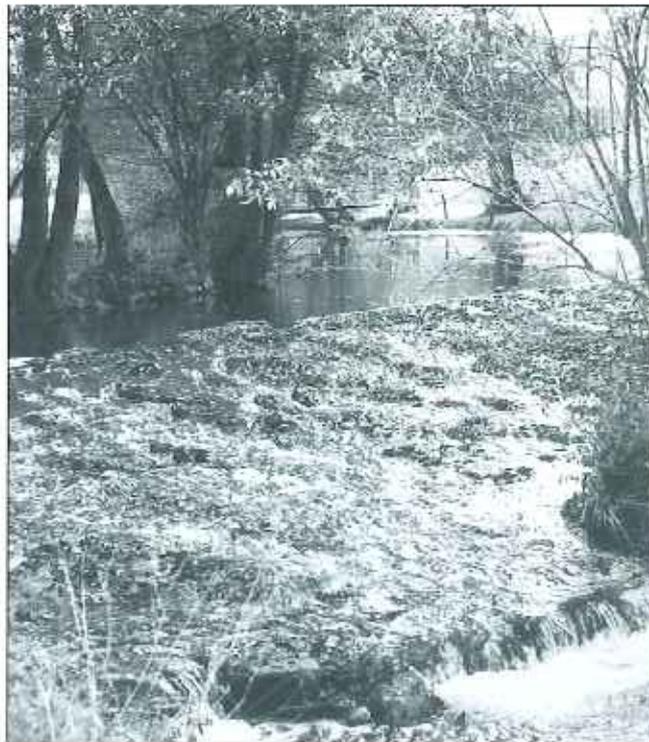
Toutes ces opérations seront raisonnées au cas par cas, comme les interventions pour améliorer l'habitat piscicole (caches ou frayères).

### Les seuils :

Il existe encore 61 petits barrages, qu'on appelle également des "seuils", répartis pour 38 d'entre eux sur la Coise et 23 sur ses affluents.

Le contrat de rivière prévoit des travaux de restauration d'ouvrages et d'aménagement sur la plupart de ces barrages.

Ces ouvrages qui datent pour la plupart du siècle dernier ont une valeur patrimoniale certaine mais



*Le seuil est aussi appelé "Tournée" ou "levée" lorsque l'eau s'écoule sur le seuil, le brassage provoqué favorise l'oxygénation*

aussi un intérêt pour l'écrêtement des crues. La stabilité des berges du cours d'eau et les retenues d'eau qu'ils créent en amont sont très bénéfiques en période de sécheresse pour la faune aquatique.

### L'aménagement touristique :

Le tourisme vert étant un enjeu pour notre région, des actions de mise en valeur paysagère sont prévues : aires de pique-nique, aires de stationnement, points d'information, signalisation, sentiers à thèmes, cheminements en bord de rivière en zone urbaine comme à Saint-Galmier ou Montrond-les-Bains.

## LES PARTENAIRES

Le Contrat de Rivière Coise a été conclu entre les partenaires financiers suivants :

- l'Etat, représenté par le Préfet du Rhône et le Préfet de la Loire,
- la Région Rhône-Alpes, représentée par Monsieur MILLON, Président du Conseil Régional,
- le Département du Rhône, représenté par Monsieur MERCIER, Président du Conseil Général,
- le Département de la Loire, représenté par Monsieur CLEMENI, Président du Conseil Général,
- les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne représentées par leurs Directeurs respectifs, Monsieur CHIROUZE et Monsieur BESSEME,
- le Conseil Supérieur de la Pêche, représenté par Monsieur PISOT, délégué régional,
- les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Rhône et de la Loire représentées par leurs Présidents Messieurs MEYNIER et POMMIER,
- Les Collectivités Locales : elles sont représentées au Contrat de Rivière par trois structures intercommunales :
- le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'Aménagement de la rivière Coise et de ses affluents, représenté par son Président, Monsieur BOUCHARDON, maire de Saint Galmier,
- la Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais, représenté par son Président, Monsieur BOUTHEON, maire de Chazelles-sur-Lyon,
- le SIVOM du Canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, représenté par son Président, Monsieur VÉRICEL, maire de Saint-Symphorien-sur-Coise, et la commune de Marcenod (Canton de Saint-Héand) représentée par son maire, Monsieur THIZY.

## Le technicien de rivière

Un programme de travail aussi important que celui qui vient d'être mis en place dans le cadre de ce "Contrat de Rivière Coise" suppose une organisation sérieuse. Un technicien de rivière a donc été recruté. Le journal de la Coise, auquel il a, par ailleurs, beaucoup collaboré, lui a demandé de préciser son rôle.

### Le journal de la COISE :

Quelle présentation pourriez-vous faire de vous ?

#### Y. PIOT :

Je m'appelle Yves Piot. Je suis technicien de rivière sur le bassin versant de la Coise depuis le 1er septembre 1995. Avant cela, j'exerçais la même fonction dans le cadre du Contrat de Rivière Rhins Trambouze.

#### J. de la COISE :

Quel a été votre première tâche en arrivant sur la Coise ?

#### Y. PIOT :

Mon périmètre d'intervention comprend tout le bassin versant de la Coise. Actuellement je termine un "cadastre de l'eau", sorte de plan parcellaire de toutes les rivières afin d'établir un fichier des propriétaires riverains. Je recherche également tous les propriétaires des seuils et des biefs afin de faire l'inventaire des droits d'eau.

Parallèlement à cette opération, je parcours les berges de toutes les rivières afin de les connaître dans le détail pour en établir un plan de gestion et de restauration.

#### J. de la COISE :

Et, pendant le temps que va durer le contrat de rivière, quel sera votre rôle ?

#### Y. PIOT :

Je devrai programmer, organiser et suivre les opérations concernant les travaux de restauration des berges et des seuils.

Dans un premier temps je vais rencontrer les propriétaires afin d'obtenir leur accord pour réaliser les travaux, avec signature d'une convention. Ensuite il y aura établissement d'un cahier des charges pour consulter des entreprises. Il y aura aussi, avec les propriétaires, le travail de marquage des arbres à abattre et, bien-sûr, le suivi très régulier des chantiers, sur le terrain d'une part mais aussi administratif et financier.



Je vais également apporter mon aide à toutes les collectivités locales qui ont des projets d'aménagement paysager ou de mise en valeur de la rivière.

#### J. de la COISE :

Vous aurez en plus un rôle de protection de la rivière ?

#### Y. PIOT :

Oui. Je surveillerai tous les ouvrages hydrauliques, les seuils, les ponts, les passerelles. Je devrai me préoccuper de l'état des berges, des problèmes d'érosion, de la stabilité des talus et du lit de la rivière aussi en gérant au mieux les "embâcles" qui se forment.

Je n'aurai pas, par contre, de pouvoir de police de l'eau. Je serai chargé d'informer les usagers de la rivière de leurs droits et de leurs devoirs. Je suis en relation permanente avec les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique et les associations agréées de pêche locales., ainsi qu'avec tous les partenaires du contrat.

#### J. de la COISE :

On peut dire que l'information et le dialogue seront des outils très importants pour vous ?

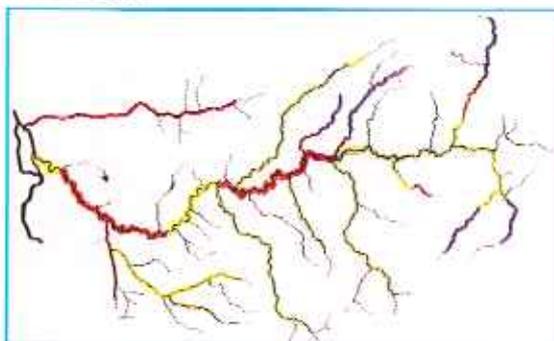
#### Y. PIOT :

Informé, sensibilisé, dialoguer c'est effectivement très important pour réaliser des travaux qui amélioreront la vie de la rivière tout en respectant les intérêts de tous les usagers.

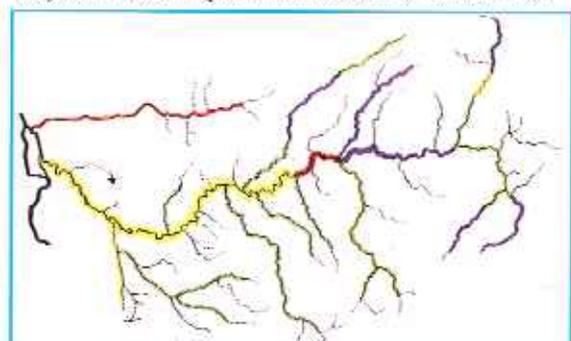
## CARTES DE QUALITÉ DES EAUX DE LA COISE ET DE SES AFFLUENTS

	1A Excellente
	1B Bonne - pollution modérée
	2 Moyenne - pollution visible
	3 Médiocre - pollution importante
	NC Hors classe - pollution excessive

AVANT 1995



OBJECTIFS DE QUALITÉ POUR L'ANNÉE 2000



# Entretenir une rivière

N  
N N N N

REMETTRE EN ÉTAT LES  
OUVRAGES HYDRAULIQUES,  
(VANNES, DÉVERSOIRS, ETC)

STABILISER LE LIT DE  
LA RIVIÈRE PAR LA  
MISE EN PLACE OU LA  
RESTAURATION DE  
SEUILS ...

ENTREtenir LA VÉGÉTATION  
POUR STABILISER LES BERGES,  
ASSURER UN BON ÉCOULEMENT  
ET UN OMBRAGE ÉQUILIBRÉ  
POUR LE MILIEU  
AQUATIQUE ...

RÉALISER DES OUVRAGES  
INTÉGRÉS AU MILIEU  
NATUREL ...

INTÉGRER  
L'AMÉNAGEMENT DE  
LA RIVIÈRE AU  
MILIEU URBAIN ...

MAINTENIR DES ZONES  
NATURELLES D'ÉPANDAGE  
DE CRUE POUR PROTÉGER  
L'AVAL CONTRE LES  
INONDATIONS ...

CRÉER OU AMÉLIORER LES RÉSEaux  
DE COLLECTÉ DES EFFLUENTS  
DOMESTIQUES, INDUSTRIELS  
ET AGRICOLES ...

